

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 81 (1930)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

généreusement venir en aide aux pauvres populations d'Uri. Ses représentants ont loyalement fourni les secours nécessaires; M. Jauch a toujours rencontré après d'eux la plus large compréhension; ils lui ont permis d'atteindre ses buts.

Les efforts poursuivis sans relâche par le défunt, son dévouement, son travail de propagande pour la cause forestière n'auront pas été vains. Il part ayant à son actif de beaux états de service, de précieux résultats. Plus de 100 km de chemins forestiers, construits de façon rationnelle, sillonnent aujourd'hui les boisés d'Uri; la vidange de leurs produits est devenue relativement facile. De nombreux travaux de défense ont été édifiés, lesquels ont résisté à la force des éléments déchaînés; ainsi, en 1917, année pendant laquelle les avalanches ont causé de nombreuses ruines et plusieurs morts d'homme.

Ces utiles travaux sont la preuve de la fructueuse activité de M. Jauch et de ses collaborateurs. Ils couronnent une vie au cours de laquelle les difficultés ont abondé. Ils lui assurent aussi une place d'honneur dans l'histoire de la forêt de ce petit pays.

Un brave confédéré s'en est allé, qui fut un supérieur bienveillant, un ami au cœur d'or et délicieusement hospitalier. Ses nombreux amis et tous ceux qui ont eu la chance de le connaître, lui garderont le plus chaud souvenir. Karl Jauch a grandement honoré une profession qu'il a aimée avec passion. Qu'il repose en paix ! R.

(Traduit par H. B.)

## COMMUNICATIONS.

### Enquête sur la consommation du bois d'œuvre brut en Suisse.

Répondant à une demande expresse de la sylviculture et des industries qu'elle alimente, le Conseil fédéral a décidé de faire procéder à une enquête sur la consommation du bois d'œuvre brut en Suisse.

Un questionnaire a été adressé, au milieu du mois de mars, aux entreprises en cause, par le Département fédéral de l'Intérieur.

Point n'est besoin d'insister sur la haute importance d'une telle enquête, elle est évidente. Aussi forestiers et propriétaires de forêts attendent-ils avec intérêt et impatience les résultats de cette recherche.

Le questionnaire adressé aux industriels du bois était accompagné d'un appel que nous nous faisons un plaisir de reproduire, ci-dessous, in-extenso. Il ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

« Il ressort du contenu des fascicules annuels de la *Statistique forestière suisse* que, dans notre pays, on emploie par an environ un mètre cube de bois par habitant, soit en tout 3,5 à 4 millions de mètres cubes. Comme les trois quarts seulement de ce total sont produits chez nous, nous dépendons ainsi de l'étranger dans une assez large mesure.

Mais ce degré de dépendance varie selon les parties du pays. Il

arrive même que, dans certaines contrées, par exemple dans les régions abondamment boisées du Jura, la production dépasse fortement les besoins, de sorte qu'une partie du bois abattu doit être écoulée dans d'autres cantons et même au-delà de la frontière. D'autre part, la proportion entre la production et la consommation indigènes diffère selon les essences et les assortiments.

Or, dans le développement de l'industrie du bois, il n'a pas toujours été tenu compte de ces écarts entre l'offre et la demande. Ainsi, pendant la guerre, la possibilité de gains exceptionnels eut pour résultat la création ou l'agrandissement de nombreuses entreprises, en perdant de vue les conditions dans lesquelles on se trouverait en temps normal. Plusieurs d'entre elles subissent aujourd'hui encore les conséquences fâcheuses des fautes alors commises et ont, de ce fait, grand'peine à soutenir avec succès la lutte toujours plus rude qu'il faut livrer pour l'existence.

L'économie forestière, elle aussi, devra s'efforcer de mieux s'adapter aux besoins des différentes parties du pays. Mais notre climat et notre sol lui imposent des limites assez étroites. A cela s'ajoute que tout ce que l'on entreprend, en sylviculture, n'a de pleins effets qu'au bout de dizaines d'années, c'est-à-dire à un moment où les conditions économiques ont peut-être complètement changé.

Sans doute, l'Etat devra continuer à faire de son mieux pour protéger, comme il est nécessaire, le producteur et le consommateur de bois au moyen des droits de douane et par d'autres dispositions encore; mais ce seront avant tout les milieux directement intéressés qui auront pour tâche de prendre les mesures propres à donner un caractère plus rationnel à l'exploitation et à augmenter les possibilités d'écoulement, afin de combattre avec succès la forte concurrence rencontrée soit à l'étranger, soit à l'intérieur.

Mais, pour être couronnées d'un succès durable, toutes les mesures que l'on envisage ici doivent être fondées sur une connaissance exacte de l'état de choses existant dans l'économie forestière et dans l'industrie des bois. Malheureusement, nous ne possédons pas à ce sujet de renseignements suffisamment sûrs, de sorte que souvent, jusqu'ici, on en a été réduit à prendre pour base de simples suppositions.

On comprendra, dès lors, que la Société suisse d'économie forestière, la Société forestière suisse et l'Association suisse des industries du bois se soient groupées pour présenter au Conseil fédéral un mémoire demandant l'organisation d'un recensement établissant l'état de la production et de la consommation du bois d'œuvre en Suisse.

Les motifs qui avaient conduit à formuler cette requête étaient exposés en ces termes par les trois associations mentionnées :

« C'est à l'initiative prise en 1906 par la Société forestière suisse qu'est due l'enquête faite en son temps, par la Statistique forestière suisse, sur la production et la consommation du bois d'œuvre. La première réalisation de l'idée lancée par la société susnommée fut un travail du bureau de Statistique forestière suisse sur les conditions de

production existant dans les forêts de la Suisse; il parut en 1912 et fut, en 1914, suivi d'autres études, publiées à l'occasion de l'Exposition nationale; elles concernaient la consommation et, en particulier, les besoins des industries et métiers travaillant le bois. Malgré maints défauts, inévitables dans une première élaboration, cette publication constitue un document des plus précieux.

Malheureusement, à peine parues, ces données statistiques se trouvaient dépassées, vu le nouvel état de choses créé par la guerre, et elles ont maintenant perdu en partie leur actualité. On sait que, notamment en ce qui concerne l'emploi de machines et la puissance de ses moyens techniques, l'industrie du bois s'est considérablement développée. Or, nous ne sommes aujourd'hui plus renseignés sur le rapport qui existe entre les capacités de l'industrie et la production, soit pour l'ensemble du pays, soit pour telle ou telle de ses régions. Nous ne savons plus exactement quelle quantité de bois nous devons faire venir de l'étranger et jusqu'à quel point celui que nous importons pourra être remplacé par le bois indigène, dont la production va croissant. Mais surtout, nous sommes insuffisamment instruits de la façon dont se répartit localement la quantité de bois dont on a besoin. Toutes ces données sont cependant des plus importantes pour notre commerce. L'industrie du bois, aussi bien que la sylviculture, doivent être mises à même de les connaître pour en tirer le parti voulu. »

Pour différentes raisons, principalement pour des faits en rapport avec le recensement des industries effectué en août dernier, il fallut sans cesse différer le relevé de la consommation du bois, décrété en août 1927 déjà par le Conseil fédéral.

En ce qui concerne la production de nos forêts publiques, nous possédons déjà des chiffres assez détaillés et assez sûrs; quant aux forêts privées, les indications dont nous disposons présentent de nombreuses lacunes; mais le recensement de l'automne 1929 nous donnera de précieux renseignements complémentaires, de sorte que l'on peut renoncer à plus ample enquête en ce qui concerne la sylviculture.

En revanche, un questionnaire sera adressé, par l'entremise des cantons, à toutes les firmes et exploitations que comptent chez nous le commerce des bois, l'industrie du bâtiment et l'industrie du bois; il devra être soigneusement rempli, signé par le chef d'exploitation et, huit jours au plus tard après réception, renvoyé directement au Bureau fédéral de statistique, à Berne, c'est-à-dire sans repasser par l'intermédiaire des autorités cantonales ou communales. Ce renvoi direct évite aux cantons un surcroît de travail et dissipera toute crainte, s'il en est, de voir employer abusivement, notamment à un but fiscal, les indications données.

Les adresses des maisons, firmes et entreprises qui consomment du bois d'œuvre ont été recueillies dans l'Annuaire suisse de la construction. La liste en a été revue et mise au point par les services

forestiers cantonaux, puis complétée au moyen des indications fournies par le recensement des industries. Au cas où une exploitation employant du bois d'œuvre brut n'aurait pas reçu de formulaire, elle est priée de le réclamer à l'Inspection cantonale des forêts.

Le questionnaire — sur la composition duquel les associations représentant la sylviculture, l'industrie du bâtiment et les différentes branches des industries et métiers qui travaillent le bois ont été fréquemment consultées — demande des renseignements sur le bois acquis au cours de l'exercice, puis les machines et installations mécaniques de quelque importance utilisées par l'entreprise en cause. Certaines catégories d'industries auraient voulu augmenter encore le nombre des questions; ce vœu a dû être sacrifié à la nécessité de simplifier autant que possible. On a néanmoins réussi à établir un formulaire auquel les délégués de tous les milieux intéressés ont pu donner leur approbation.

Il contient de brèves instructions sur les réponses à donner.

C'est, bien entendu, à condition seulement de trouver dans les milieux intéressés un concours loyal, prêté de bonne grâce et avec la juste compréhension du but visé, que les organisateurs de l'enquête projetée obtiendront des résultats utilisables. Aussi toutes les firmes et entreprises du commerce des bois, de l'industrie du bâtiment et des industries travaillant le bois sont-elles instamment priées de remplir soigneusement le formulaire en question et de le renvoyer au Bureau fédéral de statistique, dans le délai prévu.

Les gouvernements cantonaux, de leur côté, ont largement et très obligamment prêté leur appui en la circonstance. Presque partout, l'Inspection forestière cantonale a été chargée de prendre, d'accord avec l'Inspection fédérale des forêts, les dispositions propres à assurer la réussite du recensement projeté. Nul doute, par conséquent, que le personnel forestier, lui aussi, ne s'acquitte avec bonne volonté de la tâche qui lui est ici demandée et aux résultats de laquelle la sylviculture, tout comme l'industrie, est hautement intéressée.

Puisse l'œuvre maintenant entreprise être menée heureusement à terme et répondre pleinement à l'attente générale. Ce serait pour tous ceux qui eurent à y travailler la plus belle récompense. »

---

### Le carbone végétal comme carburant.

Au Congrès du Carbone végétal inauguré le 10 novembre à Lyon, *M. Matignon*, de l'Académie des sciences, après avoir relevé que le problème de l'utilisation du bois et du charbon de bois comme carburant est techniquement résolu, a dit que la France produit annuellement 20 millions de stères de charbonnette; à raison de 60 kilos de charbon par stère, il serait possible d'en retirer 1.200.000 tonnes de charbon. En y ajoutant tous les rameaux et déchets actuellement laissés sur le terrain, ce chiffre pourrait passer à 1.500.000 tonnes, équivalant à 1 million de tonnes d'essence. Si, au lieu d'opérer la

carbonisation par les méthodes habituelles, on préparait un charbon roux emmagasinant une quantité d'énergie double de celle du charbon ordinaire, cette équivalence pourrait augmenter jusqu'à 2 millions de tonnes d'essence. Actuellement, en France, la consommation d'essence est de 1.250.000 tonnes. Sans atteindre la limite maximum sus-indiquée de production du charbon, qui exigerait que le bois de moule seul fût réservé au chauffage et que toute la charbonnette fût carbonisée, on pourrait obtenir l'équivalent de 1 million de tonnes d'essence en ne carbonisant que la moitié de la charbonnette. M. *Auclair*, président du Comité mécanique à l'Office des recherches et inventions, nota tout particulièrement que la perte de puissance qui au début, et avec raison, a été reprochée aux camions à gazogène, n'existe plus aujourd'hui. M. *Grand'Clément*, préconisant la formation d'entreprises d'exploitation forestière, de transport et de carbonisation, étudia les moyens propres à développer l'artisanat forestier.

(« *Revue internationale d'agriculture* », 1930, n° 1; d'après « *La France forestière et industrielle* », 1929, an : II, n° 45, p. 12.)

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Ecole forestière.** Le samedi 8 février, M. *Hans Müller*, ingénieur forestier, a fait, devant les professeurs et les étudiants de notre Ecole, une conférence sur les travaux de défense entrepris, en Autriche, contre les torrents, et au cours de laquelle il a exposé les résultats d'observations faites pendant un long voyage d'études dans ce pays. Cette conférence a été complétée par la présentation de nombreuses projections lumineuses.

M. Müller a eu l'amabilité de faire don, aux collections de l'Ecole, des diapositifs employés. Qu'il soit remercié à nouveau de cette gracieuse attention !

### Cantons.

**Vaud.** *Assemblée générale d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.* Dans la salle Tissot de l'Université de Lausanne, la Société vaudoise de sylviculture a tenu, le samedi 15 février, son assemblée générale d'hiver, sous la présidence de M. *J. Bornand*, inspecteur forestier à Payerne.

M. le conseiller d'Etat *E. Porchet* assistait à la séance.

Pendant la partie administrative, il fut donné lecture du procès-verbal de la course d'été de 1929, du rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du projet de budget pour 1930, qui furent adoptés par l'assemblée.

Ensuite fut discutée la question de la course d'été qui aura lieu, dans les premiers jours de juin, dans le Haut-Jura français (forêts de Malbuison et de La Joux).

Cette partie administrative terminée, M. *H. Badoux*, professeur